Règlement de la tombola mensuelle Spincash

Version du 26 octobre 2026

Article 1 — L’organisateur

La SASU Ludorius, immatriculée sous le numéro SIREN 108 729 583, dont le siège est au 31 chemin de la Porquerie, 59138 Pont-sur-Sambre, éditrice du service Spincash (spincash.fr), ci-après « l’organisateur », organise une tombola mensuelle réservée aux membres de Spincash.

Ebuyclub, marque de la société Plebicom, n’organise pas cette tombola et ne la parraine pas.

Article 2 — La durée

La tombola a lieu chaque mois, à compter de sa mise en ligne sur spincash.fr, pour une durée indéterminée.

Article 3 — Qui peut participer

Peut participer toute personne physique majeure, résidant en France, titulaire d’un espace Spincash actif.

La participation ne demande aucun paiement à l’organisateur.

Pour obtenir un billet pour le tirage du mois M, le membre montre, entre le 26 du mois M et le 5 du mois M+1 à minuit, une capture de sa cagnotte Ebuyclub faisant apparaître un cashback gagné au cours du mois M, par le geste « Montrer mon cashback » de son espace.

La capture doit être validée par l’organisateur.

Chaque membre reçoit au plus un billet par mois.

Ne peuvent pas gagner : le président de l’organisateur et les personnes de son foyer.

Toute capture falsifiée entraîne l’exclusion du membre.

Article 4 — Le lot

Chaque mois, le tirage désigne un gagnant, qui reçoit une eBuyCard d’une valeur de 5 € (cinq euros), utilisable sur Ebuyclub selon les conditions d’Ebuyclub.

Le lot ne peut être échangé contre de l’argent.

L’organisateur peut ajouter des lots un mois donné ; il l’annonce alors dans l’espace des membres.

Article 5 — Le tirage

Le tirage du mois M a lieu le 8 du mois M+1, par un tirage au sort informatique parmi les billets valides.

L’organisateur conserve une trace de chaque tirage : date, nombre de billets, gagnant.

Article 6 — L’annonce et la remise du lot

Le gagnant est prévenu par e-mail dans les 48 heures qui suivent le tirage.

Son prénom et l’initiale de son nom sont affichés dans l’espace des membres.

L’eBuyCard est envoyée dans les quinze jours sur l’adresse de son compte Ebuyclub.

Si le gagnant reste injoignable trente jours après le tirage, ou si son adresse Ebuyclub ne permet pas l’envoi, le lot est remis en jeu le mois suivant.

Article 7 — Les données personnelles

Les données utilisées pour la tombola (nom, adresses e-mail, captures) sont traitées par l’organisateur pour le seul tirage et la remise des lots.

Elles sont conservées le temps nécessaire, puis un an pour la preuve des tirages.

Chaque participant peut demander à y accéder, à les corriger ou à les effacer, et s’opposer à l’affichage de son prénom, en écrivant à contact@spincash.fr.

Article 8 — La responsabilité

L’organisateur ne répond pas du fonctionnement d’Ebuyclub, ni de l’usage de l’eBuyCard, qui relèvent des conditions d’Ebuyclub.

Article 9 — Les changements

L’organisateur peut modifier, suspendre ou arrêter la tombola, en l’annonçant dans l’espace des membres.

Un changement ne s’applique jamais à un mois déjà ouvert.

Article 10 — L’accès au règlement

Ce règlement est consultable gratuitement sur spincash.fr.

Il est envoyé à toute personne qui en fait la demande à contact@spincash.fr.

Article 11 — La loi applicable

Ce règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation s’adresse d’abord à contact@spincash.fr, pour une solution amiable.